

Périmètre de Protection Modifié des Monuments Historiques

LE JURA
la Légion d'Honneur,
l'Ordre National du Mérite,

du patrimoine et notamment son article L 621-30 ;
de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et
du 29 mars 2010 par laquelle le conseil municipal de DAMPIERRE
a proposé à l'Architecte des Bâtiments de France de mettre en place un
périmètre de protection modifié autour des monuments historiques « de la demeure CARON » ;

du 08 novembre 2012 prescrivant la mise à l'enquête publique dudit
périmètre de protection modifié et l'avis favorable du commissaire enquêteur ;

du 11 mars 2013 du conseil municipal de DAMPIERRE portant accord
et présenté ;

que la modification de périmètre de protection modifié envisagée est de nature à
préserver l'intérêt des immeubles bâtis ou non qui participent de l'environnement du
monument et à améliorer la qualité ;

du secrétaire général de la Préfecture du Jura ;

Le périmètre de protection autour du monument historique « de la demeure
de la demeure CARON » sur le territoire de la commune de DAMPIERRE est modifié selon le plan ci-

2.: Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie pendant une durée d'un mois mention dans un journal diffusé dans le département. Il sera également publié au recueil administratif de la préfecture du Jura.

3.: Le périmètre de protection modifié considéré sera exécutoire à compter de la date de l'ensemble des mesures de publicité susvisées. Le dossier correspondant consulté par le public en mairie de DAMPIERRE à l'Unité territoriale du Jura de la Direction des Affaires Culturelles et à la Préfecture du Jura.

4.: Le secrétaire général de la préfecture du Jura, l'Architecte des Bâtiments de la commune de DAMPIERRE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une mention sera mise en ligne sur le site « Internet » de la préfecture du Jura.

Le Saunier, le 14 JUN 2013

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

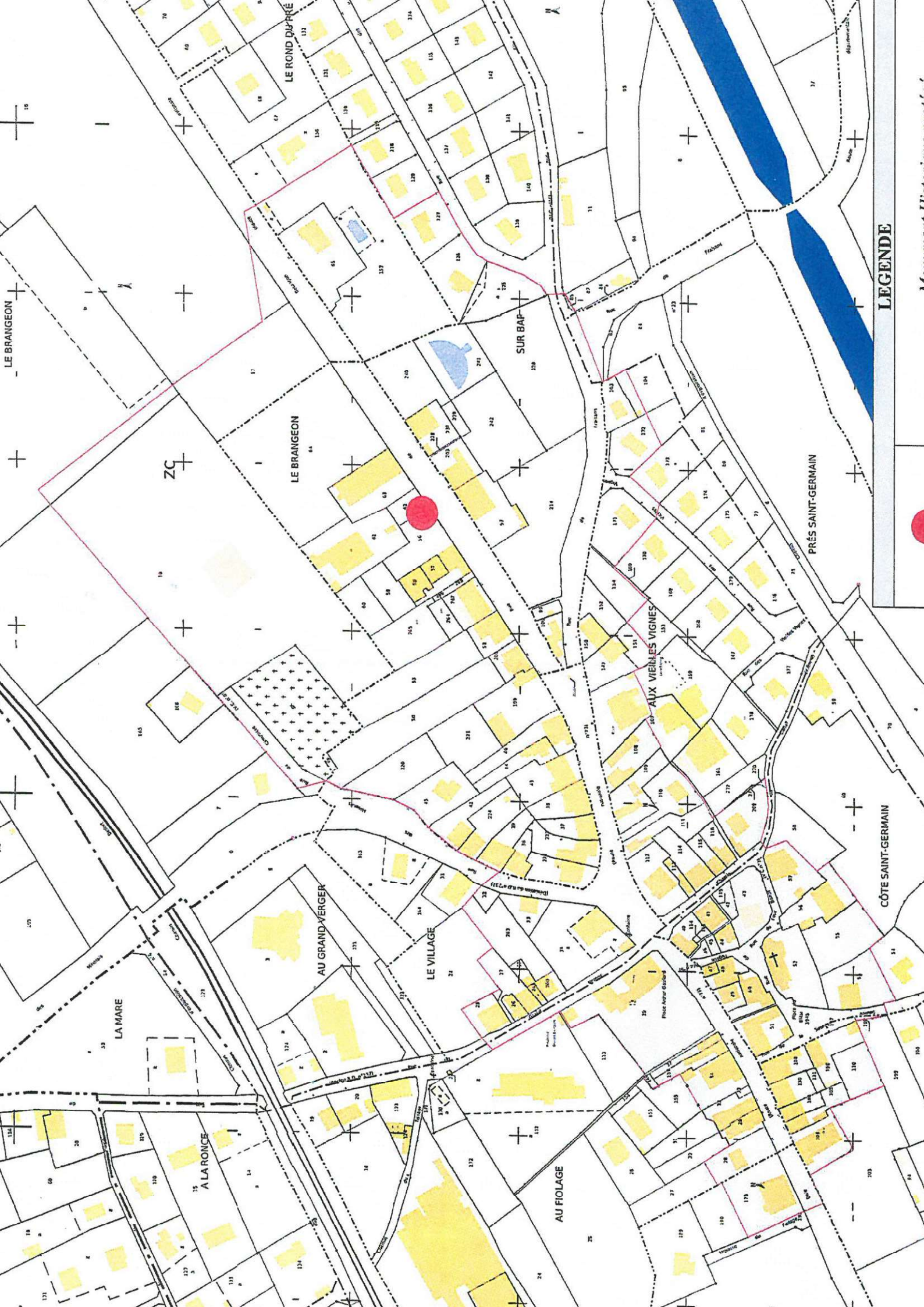
Le préfet et par délégation
Le secrétaire général

INFORME A L'ORIGINAL

Préfet
et par délégation
administrative

saunier
QUILLER

Antoine POUSSIER



LEGENDE



VU par le Préfet,
pour demeurer annexé à son arrêté de ce jour
LONS-LE-SAUNIER, le 14 JUILLET 2013

LE PRÉFET
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Périmètre de
autour d'un Mon
(Article L 621-2



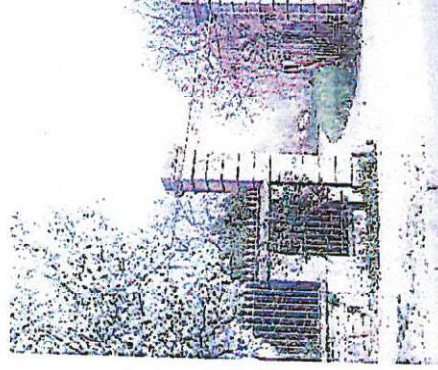
Service départemental de
l'Architecture et du
Patrimoine

Antoine POUSSIER

Jura

L'Odysée
13, rue Louis Rousseau
39000 Lons le Saunier

tél 03.84.35.13.51
fax 03.84.35.13.58



Inscrite à l'Inventaire des Monuments

